

des forces armées comment ils allaient voter. Je demande au ministre de nous dire en vertu de quel droit il agit ainsi en sa qualité de ministre de la Couronne. Deuxièmement, c'est peut-être la raison pour laquelle il espère que les membres des forces armées et les fonctionnaires ne seront pas enclins...

L'hon. M. Harkness: Je pose la question de privilège. L'hon. député de Trinity a fait une assertion tout à fait dénuée de fondement. Jamais, dans les bases que j'ai visitées, je n'ai demandé à quelqu'un pour qui il allait voter. En fait, je n'ai jamais demandé à quiconque, au cours d'une campagne électorale, pour qui il allait voter. Ce n'est pas ainsi que je fais ma campagne électorale, ce qui explique peut-être pourquoi je siège ici depuis bien plus longtemps que l'honorable représentant et pourquoi j'y siégerai beaucoup plus longtemps que lui. L'honorable représentant est tellement ingénu qu'il s'imagine, apparemment, que la façon de faire la campagne électorale dans sa circonscription ou ailleurs consiste à aller demander à Baptiste pour qui il va voter. Je puis lui dire dès maintenant que c'est une grave erreur. L'affirmation qu'il vient de faire, j'en suis convaincu, est tout à fait fausse.

L'hon. M. Hellyer: Je suis obligé de croire le ministre sur parole. Tout ce que je puis affirmer, c'est que le ministre a demandé à la personne qui m'a fourni le renseignement pour qui elle allait voter.

L'hon. M. Harkness: Si l'honorable représentant possède des renseignements dans ce sens, j'aimerais qu'il me les envoie.

L'hon. M. Hellyer: Vous la congédieriez alors.

L'hon. M. Harkness: Non.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre le ferait certainement.

L'hon. M. Harkness: De fait, je vais obtenir une déclaration assermentée portant que cette affirmation n'est aucunement conforme à la vérité.

L'hon. M. Hellyer: Et si j'obtenais une déclaration assermentée de sa part, le ministre la congédierait.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable représentant de Peterborough.

M. Cathers: J'invoque le Règlement. A mon avis, l'honorable représentant de Trinity devrait retirer les propos qu'il a formulés.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député qui vient de formuler cette observation ne connaît pas, je pense, le Règlement de la Chambre. Il veut que, si un honorable député

[L'hon. M. Hellyer.]

fait une déclaration, l'autre député est tenu de l'accepter. L'honorable député de Trinity a accepté sa déclaration et ainsi l'affaire est réglée. L'honorable député devrait lire le Règlement.

L'hon. M. Harkness: Il ne l'a pas acceptée. Il l'a répétée. Il a répété une chose fausse.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre est tenu d'accepter l'affirmation que j'ai avancée.

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas à accepter des éléments de preuves fondés sur des ouï-dires comme ceux qu'a avancés l'honorable représentant de Trinity. Je sais, par mes propres constatations, que cet avancé est absolument faux. L'honorable député devrait présenter des excuses pour avoir soutenu pareille chose en cette enceinte.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre nous a fourni bien des preuves de commune renommée à la Chambre.

Une voix: Retirez vos paroles.

M. le président suppléant: Je donne la parole à l'honorable représentant de Peterborough.

M. Pitman: Parmi les responsabilités qui incombent à l'armée canadienne, se trouve le dispositif d'alerte. Même si j'ai déjà soulevé cette question auparavant, j'estime ne pas pouvoir la laisser telle qu'elle est car, à mon sens, il y a quelque chose qui cloche dans le dispositif d'alerte que nous employons à l'heure actuelle. Un grand nombre de sirènes sont installées un peu partout au Canada et elles sont devenues un sujet de plaisanterie dans bien des localités que j'ai visitées. Je ne sais pas à quel moment on a décidé d'utiliser ce genre de sirène, mais j'aimerais bien le savoir. Je voudrais savoir qui fabrique ces sirènes, si elles sont utilisées au Royaume-Uni ou aux États-Unis et combien a coûté jusqu'à présent le réseau de sirènes. Je sais, en fait, que bon nombre de gens qui travaillent à l'Organisation des mesures d'urgence n'ont pas confiance dans ces sirènes.

A la page 313 du hansard du 29 janvier 1962, les députés trouveront une question que j'ai posée à propos de sirènes qui ont mal fonctionné lors de l'exercice «Toscin B», l'automne dernier. Dans tout le pays, 53 de ces sirènes n'ont pas fonctionné du tout, tandis que 70 autres ont mal fonctionné. Les villes en cause étaient, notamment, Halifax, Montréal, Ottawa, Belleville, Toronto, Fort-William, Oshawa, Sault-Sainte-Marie, Windsor et Essex. Dans toutes ces régions, il y avait des sirènes qui fonctionnaient mal.

Je ne crois pas que les sirènes qui ont fonctionné aient donné de bons résultats et